



13 JANVIER 2025

COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKETBALL

CONSULTATION PAR COURRIEL – VALIDATION EN DATE DU 13 JANVIER 2025

Ont répondu : MM. AUSSEUR, SERRES, DONNADIEU, DESBOTTES, LE BOUILLE, PRIEZ, PAOUR, ADRIAENSSENS, RAIMBAULT, DOLT, SY, KERISIT, RUIZ, GOBILLOT, BERGEAUD

En application des articles 18 et 26 des statuts de la LNB, les membres du Comité Directeur ont été consultés par courriel entre le 09 et le 13 janvier 2025.

15 membres sur 20 ont répondu.

Le Comité Directeur réunissant au moins la moitié de ses membres peut valablement délibérer.

RELEVÉ DE DECISIONS

1. Attribution de l'organisation du Trophée du Futur 2025

Le Comité Directeur est informé que le Trophée du Futur aura lieu du 30 mai au 1^{er} juin 2025.

Deux candidatures ont été reçues pour accueillir cette édition 2025.

Après présentation des candidatures, il est demandé aux membres du Comité Directeur de choisir le club organisateur du Trophée du Futur 2025 parmi les candidats suivants :

- SIG STRASBOURG

LIGUE NATIONALE DE BASKET
46/52 RUE ALBERT
75013 PARIS

SUIVEZ-NOUS SUR
X f d i y



- JL BOURG BASKET

Conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts de la Ligue Nationale de Basket, le Président de la LNB et le Président de l'organisation la plus représentative des joueurs professionnels, ou son représentant dûment mandaté, disposent chacun de deux voix.

Après clôture du vote, les résultats sont les suivants :

- SIG STRASBOURG : 4 voix
- JL BOURG BASKET : 12 voix
- Abstention : 1 voix

Le Comité Directeur attribue l'organisation du Trophée du Futur 2025 à la JL BOURG BASKET

2. Attribution de l'organisation du Final 4 Espoirs Pro B 2025

Le Comité Directeur est informé que le Final 4 Espoirs Pro B aura lieu les 17 et 18 mai 2025.

Deux candidatures ont été reçues pour accueillir cette édition 2025.

Après présentation des candidatures, il est demandé aux membres du Comité Directeur de choisir le club organisateur du Final 4 Espoirs Pro B 2025 parmi les candidats suivants :

- ALLIANCE SPORT ALSACE
- CHORALE ROANNE BASKET

Conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts de la Ligue Nationale de Basket, le Président de la LNB et le Président de l'organisation la plus représentative des joueurs professionnels, ou son représentant dûment mandaté, disposent chacun de deux voix.

Après clôture du vote, les résultats sont les suivants :

- ALLIANCE SPORT ALSACE : 6 voix
- CHORALE ROANNE BASKET : 11 voix
- Abstention : 0 voix

Le Comité Directeur attribue l'organisation du Final 4 Espoirs Pro B 2025 à la CHORALE ROANNE BASKET



Le Président
M. Philippe AUSSEUR



Le Secrétaire de séance
M. Frédéric DONNADIEU